



QUALITÉ • GOÛT • SAVOIR-FAIRE

Établissement recevant du public – 5e catégorie

Registre public d'accessibilité

Mis à jour le 9 septembre 2026

Charcuterie Jacky Leduc

Boutique de vente directe

2 Parc d'Activité de la Pommeraie, 50640 Le Teilleul

Tél. 02 33 59 59 80

www.jackyleduc.fr

Ce registre informe nos clients sur le degré d'accessibilité de la boutique et de ses prestations. Il est consultable à l'accueil de la boutique et sur notre site internet. Pour toute question, ou pour préparer votre visite, n'hésitez pas à nous appeler : **notre équipe est à votre disposition pour vous accompagner.**

Sommaire

Pièce 1	Fiche informative de synthèse (Acceslibre)	p. 2
Pièce 2	Attestation sur l'honneur de conformité aux règles d'accessibilité	p. 3
Pièce 3	Plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées »	p. 4-5
	Suivi des mises à jour du registre	p. 6

Registre établi en application du décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 et de l'arrêté du 19 avril 2017 relatifs au registre public d'accessibilité.

Charcuterie Jacky Leduc

Commerce

📍 2 Parc d'Activité de la Pommeraie 50640 Le Teilleul

☎ 02 33 59 59 80

🌐 <https://www.jackyleduc.fr/>



Informations sur l'accessibilité aux personnes handicapées

Transport et stationnement

- Pas de transport en commun à proximité
- Places de parking au sein de l'établissement comprenant des places adaptées et réservées
- Places de parking à proximité comprenant des places adaptées et réservées

Chemin vers l'entrée

- Pas de bande de guidage
- Chemin extérieur de plain pied
- Revêtement adapté au passage d'un fauteuil roulant
- Pas de pente
- Pas de dévers
- Largeur minimale de 90 cm sur tout le chemin

Entrée

- Entrée bien visible
- Pas de balise sonore
- Porte manuelle battante
- Largeur d'au moins 80 cm
- Porte vitrée avec éléments contrastés sur la partie vitrée
- Entrée de plain pied
- Aide humaine possible
- Bouton d'appel
- Pas d'entrée dédiée aux personnes en situation de handicap

Accueil et équipement

- Accueil à proximité directe de l'entrée
- Chemin vers l'accueil de plain pied
- Largeur minimale de 90 cm sur toute la circulation menant à l'accueil
- Personnels sensibilisés ou formés
- Pas d'audiodescription
- Pas d'équipement d'aide à l'audition
- Toilettes adaptées

PIÈCE 2

ATTESTATION SUR L'HONNEUR**de conformité aux règles d'accessibilité***Établissement recevant du public de 5e catégorie*

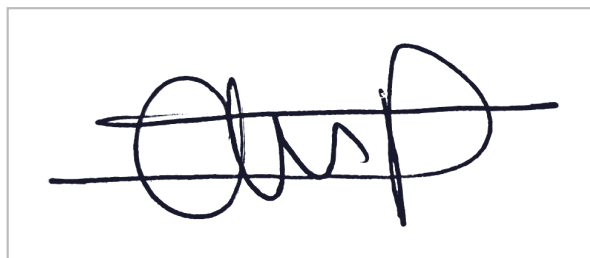
Je soussigné **Philippe Quinton**, agissant en qualité de dirigeant de la **SAS LEDUC JACKY**, exploitant de l'établissement recevant du public « **Charcuterie Jacky Leduc** » (boutique de vente directe), situé 2 Parc d'Activité de la Pommeraie, 50640 Le Teilleul,

atteste sur l'honneur que cet établissement, classé en 5e catégorie, respecte les règles d'accessibilité aux personnes handicapées applicables aux établissements recevant du public.

La présente attestation est versée au registre public d'accessibilité de l'établissement.

Fait à Le Teilleul, le 9 septembre 2026

Signature :



Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solaire.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ La communication orale ;
- ✦ L'accès aux informations sonores ;
- ✦ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :
 APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception - Réalisation : MTES-MCT/SG/SPSSI/ATL2/Benoît Cudelou

Suivi des mises à jour du registre

Le registre est mis à jour à chaque évolution de l'accessibilité de la boutique ou de ses prestations (travaux, nouvel équipement, changement d'organisation de l'accueil). La fiche Acceslibre est actualisée en parallèle.

Date	Objet de la mise à jour	Visa
9 septembre 2026	Création du registre (fiche Acceslibre complétée à 100 %)	